Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260424-202621-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
24 avril 2026

DATE DE CONVOCATION
20 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
20 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

DATE DE MISE EN LIGNE
27/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**, le vendredi **vingt-quatre avril** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno MOREL, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : EZANNO Sandrine, MOREL Jacques, MOURAUD Lydie, SINOQUET Vincent, JONOT Roland, LE DART Catherine, COADIC Xavier, GALLO Valérie, LE BORGNE Mélanie, CHRISTIEN Philippe, BOURBON Christophe, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme PENNA Anne **POUVOIR à Mme LE BORGNE Mélanie**, M. STANGUENNEC Pierre **POUVOIR à Mme LE DART Catherine.**

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue **Secrétaire.**

2026-21 Effacement réseaux basse tension et télécom Bel Air et Le Ronce

RSX-2025-071-003 - PROGRAMME 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux de basse tension et de télécom – au Bel Air et au Ronce.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUILLIGOMARC'H afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Sécurisation..... ..... 77 500,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE

Enfouissement coordonné option A .... 5 800,00 € HT

Soit un total de .... 83 300,00 € HT

.../...

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260424-202621-DE

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 81 850,00 €
⇒ Financement de la commune :
- ELECTRIFICATION Sécurisation..... ..... 0,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A..... ..... 1 450,00 €

Soit un total de .... 1 450,00 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maitrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 1 450,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : **Effacement réseaux basse tension et télécom - Bel Air et Le Ronce,**
- ACCEPTE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la **participation communale estimée à 1 450,00 €**
- AUTORISE le Maire à signer la **convention financière conclue avec le SDEF** pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Le Maire,
Bruno MOREL

MAIRIE de GUILLIGOMARC'H (Finistère) R.F.